

PRÉFÈTE DE L'ORNE

SPM/CB

Affaire suivie par : Céline BOUTEILLER

Tél: 02 33 80 61 79

adresse mail: celine.bouteiller@orne.gouv.fr

Alençon, le 9 avril 2019

LA PRÉFÈTE DE L'ORNE, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite, Chevalier du Mérite Agricole,

VU le code du patrimoine, notamment les articles L.642-3 et D.642-9;

VU l'arrêté préfectoral n° 1111-16-00087 du 1^{er} décembre 2016 portant création de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion de la communauté de communes de la région de Gacé, de la communauté de communes du Pays du camembert ;

VU le projet de création d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de la communauté de Communes des Vallées d'Auge et du Merlerault pour le territoire de la commune de Sap en Auge du 11 avril 2018 ;

VU l'avis favorable de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du 15 juin 2018 ;

VU les conclusions favorables du Conseil Départemental de l'Orne émises le 2 juillet 2018 ;

VU l'avis favorable de la Chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie du 13 juillet 2018 ;

VU l'avis favorable de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie du 23 juillet 2018;

VU l'enquête publique qui s'est déroulée du 16 octobre 2018 au 16 novembre 2018 concernant le projet de création de l'AVAP de la communauté de communes des Vallées d'Auge et Merlerault;

VU le rapport, les conclusions et l'avis favorable du commissaire enquêteur du 14 décembre 2018.

Donne son accord pour la création d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine sur le territoire de la commune de Sap en Auge portée par la commune de Cap en Auge portée par la commune de Vallées d'Auge et du Merlerault.

La Préfète,

Chantal CASTELNOT